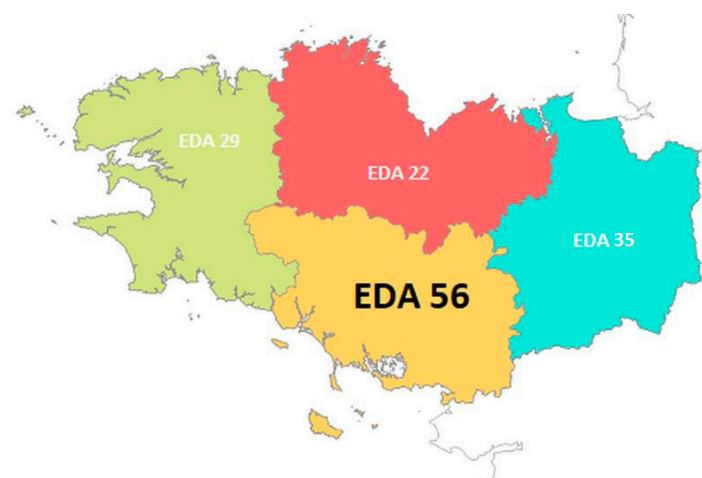


L'équipe d'appui EDA 56

- 1 pédopsychiatre (0,20 ETP¹)
- 1 cadre de santé (0,10 ETP)
- 2 neuro psychologues (1 ETP)
- 1 orthophoniste (0,20 ETP)
- 1 psychomotricien (0,20 ETP)
- 1 assistante médico-administrative (0,20 ETP)

Secteur d'intervention



Adresse

EDA 56
EPSM Sud Bretagne - CH Charcot
Le Trescoët
56854 Caudan cédex

Equipe Départementale d'Appui (EDA)



Dispositif à destination des
professionnels des équipes de ligne 2 :
CAMSP, CPEA, UPE, CMP, CMPP ...

eda56@ch-charcot56.fr

Les lundis, mardis et mercredis

1 ETP : Equivalent temps plein

Flashez ce code
pour accéder au
livret d'accueil !



Missions des EDA

Dans le cadre du plan d'action régional autisme, l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) a initié la création d'un dispositif départemental d'appui consistant à :

- Accompagner la montée en compétences des professionnels des équipes de ligne 2 habilitées à poser des **diagnostics simples de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** ;
- Favoriser la **mise en œuvre des interventions précoces** ;
- Participer à la structuration d'un **maillage de professionnels**.

L'EDA vous accompagne

Information, sensibilisation, animation territoriale

- Sensibilisation au **TSA**,
- Sensibilisation aux **outils d'évaluation** (diagnostique et fonctionnelle),
- Sensibilisation aux **techniques d'intervention**,
- Identification de **professionnels ressources** sur le département,
- **Prêt d'ouvrages et de tests**,
- **Veille scientifique**.

Conseils techniques

- Appui à l'évaluation (élaboration démarche diagnostique, sélection des outils, passation, cotation, rédaction, analyse clinique, restitution...),
- Appui à l'intervention et au projet de soin (élaboration du projet, mise en place d'outils, de stratégies, d'aménagements, de groupes...),
- Regards croisés sur les diagnostics différentiels,
- Regards croisés sur les troubles associés,
- Orientation vers l'UEDE, si besoin.

Modalités d'intervention

L'EDA intervient auprès des professionnels des équipes de lignes 2 dans le lieu de prise en soin du patient.

Les modalités d'intervention sont définies en concertation afin de les adapter aux besoins de chaque équipe (échanges, passations communes, co-rédaction, élaboration conjointe de projet, supervision...)

Comment faire la demande d'appui ?

